

L'ABONNEMENT

L'abonnement au CANARD est de 50 cts par année, strictement payable d'avance. Les timbres de poste sont reçus en paiement.

Tout envoi d'argent devra être adressé à :

A. P. PIGON,
Administrateur,
1786 Rue Ste-Catherine.



LE CANARD

Montréal, 11 Août 1894

LA CHALEUR

Réflexions sudorifiques

La neige, le beurre et la graisse
Sont bien totalement fondus ;
Il fait chaud, que cela m'opresse ;
Tous les mortels sont éperdus !!
Si l'Usage les laissait faire,
Ils prendraient le costume d'Adam ;
Mais l'usage se met en colère,
Il faut garder son vêtement.

Préjugé, préjugé funeste !
Toi la peste du genre humain !!
J'avais déjà flanqué ma veste
Et mon vieux chapeau dans un coin.
Et, dans ma toilette légère,
Je reçois un vieux créancier :
" Voyons, me dit-il, en colère,
" Quand donc comptez-vous me payer ? "

" Mais, monsieur, la chaleur intense
" Qu'il fait depuis quatre ou cinq jours,
" Chez vous commande la clémence.
" Et, chez moi, proscriit les amours."
— " Je n'entends point ces ribambelles.
Répond le créancier maudit,
" Vite, mettez vos bretelles,
" Et suivez-moi, car je l'ai dit ! "

Point ne boutonnai de bretelle.
Mais je payai le mécréant.
Le soir, je m'en fus chez ma belle,
Lui renouveler mon serment.
On dansait, le soir, chez son père,
Cette folle danse qui tue.
" Dansez-vous, lui dis-je, ma chère ? "
— " Non, dit-elle, je sue,
" Et quand je su, je pue."

VICTOR SUDANS.

Montréal, Août 1894.

On déplorait dans un salon la mort récente d'une jeune et charmante femme dont on vantait les vertus, le caractère, la grâce.

Sa belle-sœur fondait en larmes.

— Si jeune, dit quelqu'un ; car elle n'avait pas plus de vingt cinq ans...

— Trente ! interrompit sèchement sa belle-sœur.

Et elle se remit à fondre en larmes.

Un membre farouche de la société protectrice des animaux se plaint amèrement de la barbarie des hommes. Il leur reproche de détruire les rats avec les poisons les plus douloureux.

" On fait ainsi preuve, dit-il, d'une cruauté révoltante, que rien ne justifie et qui méritait un châtement."

De là à instituer une pénalité spéciale pour crime de raticide, il n'y a qu'un pas. Le coupable sera traité devant les tribunaux.

— Ou vous a surpris une souricière à la main ! dira le président avec sévérité.

Essayez vous de nier votre intention criminelle ?

L'accusé baisse la tête sans répondre.

Il est condamné à la relégation dans un cachot rempli de rats qui, eux, ne le...rateront pas.

LES BARBIERS BAVARDS

Il y a quelques jours, il y eut un incident assez comique dans une des boutiques de barbier à une petite distance du palais de justice.

Un individu de St-Henri ne pouvant pas endurer la loquacité des Figaro de son canton, résolut de se faire raser dans le centre de Montréal, sans entendre des questions et des discours saugrenus.

Il entre dans une boutique et sans ouvrir la bouche il présente au premier barbier qu'il rencontre une carte sur laquelle il avait écrit : " Faites moi la barbe, pas trop ras."

Le coiffeur lui fait signe de s'asseoir sur une chaise. Puis lui nouant la serviette autour du col, il dit à ses camarades :

" Voilà un sourd et muet, si je le coupe, il ne parlera pas, celui-là."

— Je penserais, dit un de ses compagnons qui attendait une pratique. Ce siffleur-là paraît facile à raser.

— Facile, il a des soies comme un cochon. La peau est comme du cuir à se melle.

Les barbiers se mirent à rire. La figure du client disparaissait sous l'épaisse buée de savon et le rasoir attaqua ses joues.

Alors les critiques recommencèrent de plus belle.

— Ah quel fouillon. S'il éternuait où diable irais-je ? Sa joue est plus dure qu'une pierre turque.

— Veux-tu que je lui tiennne le nez, pendant que tu lui raseras la lèvre ?

— Il a une haleine à tuer les mouches à quinze pas.

— Prends garde de laisser tomber ton rasoir dans son oreille, tu ne le retrouverais jamais.

— Quelle sale chevelure, dit le Figaro, en lui passant les doigts sur la tête. Kérils-moi donc un billet lui demandant s'il veut un shampooo.

La carte s'écrivit et elle est présentée au client. Celui-ci hoche la tête et se leva de la chaise après le dernier coup de brosse.

Il donna dix cents au barbier et lui dit : C'est correct, mes enfants. Je m'occupais fort peu de votre conversation. Je pouvais l'endurer assez bien ; tout ce que je craignais c'est que vous parliez de théâtre, de protection ou de la question de la taxe.

Il disparut, et les barbiers restèrent rêveurs près de leurs chaises.

UN VOLEUR TROMPE

— Qu'on m'enferme ! qu'on m'enferme de suite ! s'écriait l'autre soir, un pauvre diable entrant d'un pas chancelant dans un des postes de police.

— Qu'avez-vous donc fait ? répond l'officier tout surpris.

— Oh ! mon bon monsieur, si vous avez jamais connu les doux baisers d'une mère, que vous aimez plus que tout au monde, je vous adjure au nom de cette mère chérie, de m'enfermer sans plus tarder. Jetez-moi sans pitié dans votre cachot le plus secret, le plus profond, pour que je ne puisse plus voir la lumière du jour. J'ai le cœur meurtri, brisé, brisé à tout jamais.

Et avec un douloureux soupir, il se laissa choir sur un banc, le corps plié en deux.

— Oh, misérable son, pauvre idiot que j'étais ! malédiction sur moi ! Enfermez moi dans votre cellule la plus noire ; jetez-moi dans le plus profond de vos donjons, s'il en existe encore. Frappez-moi, battez moi ; oui, je vous en conjure, tuez-moi, que j'ensevelisse ma honte à tout jamais dans la tombe. Tout l'éclat d'une vie glorieuse s'est envolé comme un éclair. Ah, j'ai le cœur brisé, brisé !

— Qui est-tu donc, pauvre malheureux ? demande le sergent de ville attendri.

— Je suis le fameux Blockey Bill, le roi des décrocheurs et des dévaliseurs de coffre-forts, fit il entre deux soupirs. Oui, c'est bien moi ; hier la terreur de tous, le voleur émérite, aujourd'hui meurtri, brisé, déchou, découragé, ruiné, écrasé. Oui, moi, Blockey Bill je me traîne aujourd'hui dans la fange ! La vie m'est à charge. Je suis entré par infraction dans un magasin ce soir et, après des efforts inouïs, j'ai réussi à percer de petits trous le coffre-fort. Exposé aux plus terribles conséquences, j'ai travaillé en assourdissant les coups, et comme les premiers du soleil levant se montraient à l'orient, j'avais accompli ma tâche.

— Ah ! Je commence à comprendre. Maintenant, cette vilaine besogne terminée, vous avez des remords ? vous comprenez, n'est-ce pas, la vie criminelle que vous avez menée jusqu'à ce jour ? vous êtes à la fin touché de repentir ?

— Repentir, jamais de la vie ! s'écrie le voleur d'un ton sauvag .

— Mais que voulez-vous, alors ? demande l'officier ébahi.

— Ce que je veux ? j'ai travaillé pendant dix heures consécutives ; j'ai sué sang et eau pour faire sauter ce satané coffre fort ; je me suis arraché la peau des mains ; je me suis meurtri les genoux ; j'ai brisé un poinçon qui coûtait dix dollars ; j'ai taché de suif un habit flambant neuf ; et après tant de peines et de sacrifices, j'ai découvert que le coffre-fort n'était pas même fermé ; qu'il était complètement ouvert et vide, parce que le lendemain on devait l'envoyer chez le fabricant pour le faire réparer. Je suis déshonoré à tout jamais !

Et le voleur donna de nouveau libre cours à ses lamentations.

LES SEPT DOULEURS D'UN VIEUX GARÇON

L'homme est si compatissant par lui-même, sauf la protection qui nous vient, qu'il ne peut voir souffrir à la vieille fille seule ce qu'on appelle les désagréments du célibat, il lui faut nécessairement un quelqu'un, ou plutôt un compagnon, qui, par ses goûts et qualités, peut partager avec elle la haine des jeunes, en étant ce qu'on appelle vieux garçon, dont voici les sept douleurs :

1ère douleur—Avoir tellement grandi pour que la tête lui passe à travers les cheveux, et avoir la douleur de porter une perruque.

2me douleur—Vouloir se marier et ne pas avoir les fonds nécessaires pour réaliser ses désirs.

3me douleur — Vouloir s'élever en courtisant une jeune demoiselle de haute condition et ne pas être admis.

4me douleur—Être épris d'une jeune coquette qui lui a fait dépenser en bonbons, théâtres et bijoux son salaire d'une année et plus, et la voir se marier avec un autre.

5me douleur—Être tellement capricieux pour ne plus demeurer à la pension et se voir obligé de tenir son ménage seul tout en étant à la fois sa cuisinière, sa femme de chambre, (et beau galant auprès des dames.)

6me douleur—Se voir rendu à 40 ans et vouloir épouser une jeune fille qui ne veut pas de lui.

7me douleur—Se voir rendu à 50 ans, pris de rhumatismes, n'ayant pour tout médecin une vieille fille sottie et capricieuse qui, comme lui, n'a jamais pu trouver.

Voici la huitième, que je me permets de leur allouer par-dessus le marché, vu que l'Eglise leur permet un sacrement de plus que nous, où ils sont à même de puiser plus de force pour supporter une douleur de plus que le beau sexe. La voici :

Voir son ami d'enfance entouré d'une charmante femme et de jolies enfants qui le comble de caresses, et lui, à son tour, n'avoir pour toute caresse que le

jaupement de son chien et le miaulement de son chat.

Je suis moi-même vieille fille et sympathise si bien à toutes les douleurs de ce pauvre vieux garçon, et principalement à la 7me, que j'ose espérer que vous serez bon pour remédier à tous mes défauts, et principalement à mon plus grand, qui, selon vous, est un mari, dont on se passe aisément, de vouloir bien publier dans votre prochain numéro, les douleurs de celui qui, comme moi, partage la si paisible vie du célibat.

UNE VIEILLE CANE.

LE JUGE DE... PAIX

Le métier de juge n'est pas toujours facile à exercer et le magistrat ne relevant que de sa conscience ne saurait trop s'entourer des renseignements et des témoignages les plus explicites et les plus probants avant de rendre son arrêt.

Dans certains cas, celui de Salomon par exemple, partager la poire en deux, était d'une simplicité égale à deux et deux font quatre, et l'on comprend peu la réclame de sagesse faite par la postérité à ce fait divers sans importance ; mais tous les délits ne sont pas les mêmes, et quelques-uns sont quelque fois embarrassants. Parfois, poussant les questions à l'extrême, le juge dépasse le but, et telle incident d'audience peut faire dévier l'interrogatoire qui succombe sous cette proverbiale logique : " Qui veut trop prouver ne prouve rien."

Nous avons un exemple à citer :

Dans un petits village du Bas-Canada un mari ivrogne et brutale avait été assigné à comparoir devant le juge de paix du district pour avoir, après boire, battu sa femme au delà des limites permises.

Un certain nombre de témoins avaient été cités mais si tous reconnaissaient avoir entendu les cris poussés par la femme, aucun n'avait vu, et par conséquent ne pouvait affirmer si c'était réellement à cause des coups qu'elle recevait de son mari qu'elle poussait ces cris.

Le juge inflexible :

— Je sais que le prévenu a une détestable réputation, qu'il a déjà été condamné plusieurs fois pour ivresse, tapage et rébellion, mais cela ne suffit pas. Voyons, témoin Graindorge, vous prétendez avoir entendu la femme Marichotte pousser des cris parce que son mari la battait ? Dites nous ce que vous avez vu.

— Pour aver vu, mais pour aver entendu, j'avons entendu.

— Permettez moi de vous dire que cela n'est pas suffisant.— Allez vous asseoir. Ici se passe l'incident d'audience.

En rentrant dans son banc, le témoin Graindorge, est-ce l'émotion ? s'oublie, et un bruit insolite, sec et mat, trouble le silence de l'auditoire...

Le juge de paix, rentrant dans toute sa compétence, bondit sur son siège curule.

— Qui a l'audace de commettre une pareille inconvenance, qui est une insulte à la majesté du tribunal ? Témoins Graindorge, je vous somme à l'instant de comparaître devant la barre. C'est vous que l'on accuse.

— Pardine ! si c'est mé, me v'la condamné ; mais la justice ne condamne pas pas sans preuve ; ous qu'est les preuves ? m'sieu le juge a-t-il vu ?

— Non, je n'ai rien vu, mais j'ai bien entendu...

— Alors, permettez-moi, m'sieu le juge d'avous répondre comme vous tout à l'heure : " Ça ne suffit pas ! "

AUX DEVINEURS DES REBUS

Les réponses aux rébus doivent être envoyées pas plus tard que le lundi, afin que les noms soient insérés à leurs places respectives.

A deviné la réponse au rébus No 35 : John Gilping, Montréal.